

RECENSEMENT PERMANENT DE LA POPULATION ET DU LOGEMENT L'ITALIE A BESOIN DE CE SONDAGE POUR BÂTIR SON AVENIR

POPULATION
ET LOGEMENTS



RECENSEMENTS PERMANENTS
L'ITALIE, JOUR APRÈS JOUR.

Istat Istituto Nazionale
di Statistica

LE NOUVEAU RECENSEMENT PERMANENT AU RYTHME DES TEMPS QUI CHANGENT

C'est au mois d'octobre 2021 que commence la nouvelle édition du Recensement permanent de la population et du logement qui, depuis 2018, est devenu annuel et non plus décennal et ne concerne qu'un échantillon de ménages sélectionnés.

Après l'urgence sanitaire, les opérations de recensement* ont repris, avec les activités de collecte de données qui impliquent, en 2021, un échantillon de 2 millions 472 mille 400 ménages, résidant dans 4 531 Communes réparties sur l'ensemble du territoire national.

Grâce à l'intégration des données collectées dans le cadre du Recensement avec celles qui proviennent de sources administratives, l'Istat sera en mesure de fournir en temps utile des informations continues, mises à jour et représentatives de l'ensemble de la population, tout en limitant sensiblement les coûts y afférents, ainsi que les inconvénients pour les ménages.

Pour enrichir cet important patrimoine de données statistiques et mieux connaître le pays dans lequel nous vivons, la pleine collaboration de votre famille est fondamentale.

*Dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur

RECENSEMENT 2021



COMMUNES
4.531



DATE DE RÉFÉRENCE
3 OCTOBRE



MÉNAGES ÉCHANTILLONNÉS
2.472.400



DU 1^{ER} OCTOBRE
|
AU 23 DÉCEMBRE 2021



QUESTIONNAIRE EN LIGNE EN 5 LANGUES

• ITALIEN

• ALLEMAND

• SLOVÈNE

• FRANÇAIS

• ANGLAIS

NOTRE ÉCHANTILLON, C'EST VOUS SI VOUS EN FAITES PARTIE, JOUEZ LE JEU

Avez-vous reçu une lettre personnelle de l'Istat (Institut national italien des statistiques) vous invitant à participer au Recensement?

Remplissez au plus tôt le questionnaire en ligne, auquel vous pouvez accéder en utilisant les identifiants qui figurent dans la lettre. Votre famille fait partie de l'échantillon statistique qui devra répondre en toute indépendance au Recensement.

Avez-vous trouvé sur votre porte d'entrée une affichette annonçant le Recensement et la visite d'un agent recenseur? Avez-vous reçu une lettre d'information de l'Istat?

Faites bon accueil à l'agent recenseur mandaté par votre Commune: il pourra vous fournir des explications sur le Recensement; s'entretenir avec vous pour vous aider à remplir le questionnaire en ligne; ou encore vous indiquer le Centre communal de recensement où vous pourrez vous rendre pour avoir un entretien avec un agent recenseur.

Votre famille fait partie de l'échantillon qui participe au Recensement 2021 avec l'aide d'un agent recenseur.

LES AVANTAGES DU RECENSEMENT CONNAÎTRE LE PRÉSENT POUR REGARDER VERS L'AVENIR

Ce ne sont là que quelques-unes des informations que le Recensement peut fournir.

- **Informations analytiques** portant sur les principales caractéristiques sociales, économiques et démographiques de la population à l'échelon national, régional et local.
- **Informations comparables au niveau européen.**
- **Informations utiles** pour les particuliers, les entreprises, les associations, en vue de concevoir des projets et de procéder à certains choix, d'organiser des activités et d'évaluer des résultats.
- **Informations indispensables**, notamment pour les décideurs publics, l'État, les Régions, les Provinces et les Communes permettant de soutenir la reprise et de construire l'avenir du pays.

POUR TOUTE INFORMATION ET ASSISTANCE | L'AIDE À LA RÉDACTION DU QUESTIONNAIRE EST TOTALEMENT GRATUITE. VOYEZ ICI À QUI VOUS ADRESSER!

Numéro vert Istat 800.188.802

actif du 1^{er} octobre au 23 décembre, tous les jours,
samedi et dimanche compris, de 9 h à 21 h

Centres communaux de recensement

www.istat.it/it/censimenti/popolazione-e-abitazioni/documentazione
www.istat.it/it/censimenti/popolazione-e-abitazioni
www.censimentigiornodopogiorno.it

Suivez-nous sur

#CensimentoPermanentePopolazione



COLLABORER CONSTITUE UNE OBLIGATION LÉGALE, MAIS C'EST AUSSI UNE GRANDE OPPORTUNITÉ.

Répondre au recensement permanent de la population et du logement est obligatoire et tout refus sera sanctionné.
Les données recueillies lors du recensement permanent sont couvertes par le secret professionnel et le secret statistique.